

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2021

Convocation du 7/12/2021

Affichage le 7/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire, à la mairie d'Auzebosc.

Etaient présents : Stéphanie Camaille, Antony Dellier, Robert Devaux, Hélène Effosse, Eric Lamy, Martine Leborgne, Anne-Marie Lecouteux, Sophie Lecourt, Arnaud Lefebvre, Dominique Macé, Patrick Moisson, Chantal Soudais, Moïse Tourmente.

Absents excusés : Stéphanie Anquetil, David Reihnold.

Secrétaire de séance : Anthony Dellier

Ordre du jour

45. Récompenses du prix des maisons fleuries 2021

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la valeur des prix des maisons fleuries. Comme en 2021, 2 catégories sont déterminées : les maisons fleuries, les parcs et jardins paysagers.

Barème proposé : 5 prix à 40 € ; 7 prix à 30 € soit un total de 410 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le barème proposé.

46. Valeur du bon "colis de Noël" des plus de 65 ans

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, la valeur du « bon colis de Noël » attribué aux habitants de plus de 65 ans était de 35 € par personne.

Madame Leborgne indique que dans les communes voisines, il est demandé aux bénéficiaires de ces prestations de choisir entre la participation au repas annuel des aînés et un colis de Noël.

Monsieur Moisson précise que ces bons « colis de Noël » avaient été créés dans les années 1960, ce qui se justifiait au regard du très faible montant des pensions à cette époque.

Mme Effosse évoque l'amélioration des conditions de vie de beaucoup de retraités, la plupart étant propriétaires de leur maison et n'ayant plus à payer d'emprunts pour celle-ci, tandis que les familles avec enfants ont des charges importantes à supporter et ne reçoivent pas d'aides de ce genre.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux estiment que le sujet devra être étudié en 2022, afin d'aboutir à une proposition applicable fin 2022.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire le montant de 35 € par personne de plus de 65 ans en 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la reconduction du bon « colis de Noël » à 35 €.

47. Parcelle B 666 : prix d'achat et autorisation signature de la promesse de vente et de l'acte

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire du terrain cadastré B 666 à hauteur de 2 000 €. Il indique qu'une fois ce terrain d'une superficie de 677 m² acheté par la commune, il pourra être loué à l'exploitation agricole du lycée, intéressé en effet par l'herbe.

Il demande au conseil municipal d'accepter le prix de 2000 € et de l'autoriser à signer les documents relatifs à la promesse de vente et à l'acte d'achat.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle B 666 pour la somme de 2 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à l'achat.

48. Amortissement subventions versées au SDE76 (prise forain)

Le paiement de la prise forain ayant été imputé en compte 2041582, il est nécessaire de passer des écritures d'amortissement dès l'année suivante, soit à partir de 2022.

Vu le faible montant à charge de la commune, il est proposé d'amortir en 1 fois la somme de 303,04 €, qui sera inscrite au budget 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'amortissement de la subvention versée au compte 2041582, sur une durée d'une année, soit pour 303,04 € en 2022.

49. Plan communal de sauvegarde : autorisation au maire pour signature du marché

Monsieur le maire expose que 3 demandes de devis ont été effectuées auprès de bureaux d'études spécialisés et qu'un appel d'offre a été déposé sur le site de l'AMF, avec date butoir au 14 décembre 2021. Un marché sera établi une fois les offres analysées. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces du marché de prestations intellectuelles.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat et les pièces du marché correspondant.

50. Plan communal de sauvegarde : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose que la réalisation du plan communal de sauvegarde est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer la demande auprès de la préfecture.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention au titre de la dotation des territoires ruraux.

51. Réductions exceptionnelles cantine et garderie de novembre 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux fermetures successives de l'école en novembre 2021, il a fait procéder à des réductions exceptionnelles sur les factures de cantine et de garderie de novembre :

Cantine : selon le nombre de repas effectivement pris par les enfants, il a été enlevé 10, 15 ou 20 € sur les forfaits

Garderie : une ristourne exceptionnelle de 5 € a été faite sur les 3 forfaits.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces ristournes exceptionnelles.

Questions et informations diverses

Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur Moisson donne lecture de l'extrait du rapport annuel établi par le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux-Central. Il a extrait de ce document les pages relatives à la commune. Il rappelle que ce rapport est consultable en intégralité à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture. Il s'agit d'une étude arrêtée au 31 décembre 2020.

Pour la commune, il en ressort que la qualité de l'eau fournie est bonne.

Il informe le conseil municipal l'eau était fournie par le château d'eau de Louvetot en 2020, mais que depuis l'été 2021, l'eau provient de l'usine d'Héricourt en Caux. Le process de décarbonation de l'eau sera mis en place probablement courant l'été 2022.

Télétravail du secrétariat de mairie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le télétravail a été mis en place au niveau du secrétariat de mairie. La formule retenue est composée d'une journée fixe par semaine, à laquelle s'ajoute sur l'année jusqu'à 52 journées, que chaque secrétaire est libre de fixer dans son emploi du temps tout en garantissant la qualité du service.

Il s'avère que sur certaines missions particulières, le télétravail permet une meilleure efficacité. Quant aux outils de télétravail, nous disposons depuis début 2021 de matériel informatique performant. Chaque secrétaire est joignable par mail ou par téléphone, avec activation du transfert d'appels de la ligne fixe de la mairie.

Communications des adjoints :

Mme Leborgne

Suite au repas des aînés du 7 novembre 2021, elle a reçu beaucoup de témoignages positifs. L'arbre de Noël des enfants de l'école aura lieu le vendredi 17 décembre après-midi, en extérieur. Les enfants recevront des livres et des friandises (de fabrication locale). Mme Camaille ajoute qu'elle a commandé des brioches individuelles, qui seront données aux enfants à la place du traditionnel goûter annulé cette année pour cause de covid.

M. Tourmente

Les travaux du rez-de-chaussée de la mairie sont terminés. L'installation de sanitaires au local des employés communaux est en cours.

Il donne un rapide compte-rendu de la réunion de la commission des travaux de début décembre : au programme de 2022, le revêtement de la rue du Poulier, la réfection de marquages au sol, l'achat d'une débroussailleuse et d'un taille-haies.

Il indique également que la pompe de la chaudière de l'école doit être changée. Il sera nécessaire de réfléchir au remplacement de la chaudière, au fioul.

Des travaux sont également à prévoir au niveau des bâtiments communaux : lasure à l'école, fenêtres à l'étage du logement communal, infiltration au niveau d'une des cheminées de la garderie, consolidation des pierres descellées de l'église.

Séance levée à 20h.